



Bulletin de la Municipalité

Édition 28 | Hiver 2025

Changements aux collectes

À compter du 5 janvier 2026, la collecte des ordures sera automatisée à l'aide des poubelles noires récemment livrées aux résidents. La collecte restera hebdomadaire, votre jour habituel. Veuillez placer votre poubelle en bordure de trottoir avant 7 h, les roues face à votre maison.

Le recyclage est maintenant géré par un tiers et n'est plus administré par la Municipalité. Pour toute questions ou problèmes liés à la collecte ou pour recevoir une poubelle, veuillez contacter Miller Waste à area2@millerwaste.ca ou 1-888-852-2374.

Calendrier des collectes 2026

Vous voulez connaître les dates des collectes spéciales pour l'année? Téléchargez le calendrier des collectes 2026 à Russell.ca/ordures ou obtenez une copie imprimée à l'hôtel de ville.

Vous pouvez également vous inscrire pour recevoir nos rappels par courriel à Russell.ca/abonner.

Dates importantes :

- Dépôt des arbres de Noël (26 décembre au 4 janvier)
- La collecte automatisée des déchets (bac noir) débute la semaine du 5 janvier



Magasinez local durant cette saison des Fêtes!

Explorez notre répertoire des
entreprises en ligne à

Russell.ca/repertoire



Stationnement d'hiver

Du 1er novembre au 1er avril, il n'y aura pas d'interdiction de stationnement dans les rues. À la place, les restrictions de stationnement de rue seront basées sur un système d'alertes tout au long de l'hiver.

Une alerte sera émise avant 14 h lorsque de la pluie verglaçante ou 5 cm ou plus de neige sont prévus, interdisant de stationner dans la rue entre 1 h et 7 h du matin. Ces alertes sont envoyées à nos abonnés par courriel, affichées sur les médias sociaux (Facebook, Instagram et X) et indiquées sur nos quatre panneaux d'affichage électroniques DEL.

Important : Pour recevoir un avis, veuillez-vous inscrire aux alertes à Russell.ca/abonner. Pendant une interdiction de stationnement hivernal, vous pouvez vous stationner à l'un des 4 endroits désignés entre 19 h et 7 h :

- Centre communautaire Camille Piché, devant le parc de rouli-roulant (8, rue Blais, Embrun)
- Parc Richelieu, côté ouest (159, terrasse St-Moritz, Embrun)
- Parc-o-bus de Russell, côté est (1re Avenue, Russell)
- Parc Duncanville, côté nord (1141, rue Concession, Russell)

Pour plus d'information : Russell.ca/stationnement.



Inscrivez-vous
sur la liste des
électeurs dès
aujourd'hui.

Élection 2026

Il y aura une élection municipale en octobre 2026. Vous souhaitez voter rapidement et facilement le jour du vote? Mettez à jour vos informations à l'avance! Rendez-vous sur le site d'inscription des électeurs d'Élections Ontario à www.inscriptionvoteon.ca pour confirmer, mettre à jour ou ajouter vos informations pour les élections provinciales et locales en Ontario.

Un message du Maire

Alors que l'année 2025 tire à sa fin, je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de cette année une période remarquable pour notre Municipalité. Grâce au dévouement du Conseil, du personnel, de nos partenaires provinciaux et fédéraux, ainsi qu'au soutien constant de nos résidents, nous avons atteint un succès historique en obtenant 27,4 millions de dollars en financement externe qui façonnent notre collectivité pour des années à venir.



Cette année a marqué un moment important alors que nous avons accueilli pour la première fois le premier ministre de l'Ontario lors d'une visite officielle à Embrun. À cette occasion, la province a annoncé un financement de 10 millions de dollars pour notre nouveau complexe récréatif — un projet amorcé à l'été 2024 et qui est maintenant bien entamé. Une fois terminé à l'automne 2026, il deviendra un lieu de rassemblement majeur pour l'ensemble de notre communauté.

Au cours de la dernière année, nous avons également reçu 9,6 millions de dollars pour la modernisation de la rue Notre-Dame et près de 8 millions de dollars additionnels pour l'amélioration de la route 300 et des routes du Parc industriel 417. Ces investissements signifient des routes plus sûres, un meilleur accès et des possibilités accrues pour tous nos résidents.

Sur le plan financier, nous avons continué à faire preuve de rigueur et de prudence. Malgré la hausse des coûts et un contexte économique incertain, le Conseil et le personnel ont travaillé ensemble pour présenter un budget responsable pour l'année à venir — un budget qui équilibre les besoins d'aujourd'hui avec les priorités de demain, qui investit dans les infrastructures, épargne pour l'avenir et respecte nos contribuables.

Les progrès réalisés cette année sont le fruit d'un véritable travail d'équipe et de collaboration, des décisions réfléchies du Conseil, le travail acharné du personnel et la confiance continue des résidents. Chaque décision que nous prenons, qu'il s'agisse de routes ou de loisirs, vise à faire de notre Municipalité un endroit où les familles s'épanouissent, les voisins se rassemblent et chacune et chacun trouve sa place.

Je suis fier de ce que nous avons accompli ensemble et enthousiaste face à ce que nous réserve 2026. Au nom du Conseil, je vous souhaite, à vous et à vos familles, un joyeux temps des Fêtes et une nouvelle année remplie de santé et de bonheur.

Mike Tarnowski, MBA
Maire, Municipalité de Russell

Soyez informé sur VOTRE Municipalité!

Soyez parmi les premiers à recevoir l'information! Inscrivez-vous à nos courriels à Russell.ca/abonner.

Suivez-nous sur Facebook, Instagram, X et LinkedIn.



@MunRussellTwp



Programmes d'hiver et de printemps

Ne manquez pas votre chance de vous inscrire à nos programmes d'hiver et de printemps, ainsi qu'au camp de la semaine de relâche du mois de mars! Les inscriptions débutent le 7 janvier à 9 h pour les programmes adultes et le 12 janvier à 9 h pour les programmes jeunesse. Profitez de cette période d'inscription réservée uniquement aux résidents! Visitez Russell.ca/Programmes.



Nouveau service : Enregistrement de décès et permis d'inhumation

Le Bureau du greffe fournit maintenant le service d'enregistrement de décès et de permis d'inhumation. Ce service vise à accompagner les familles, les déclarants et les professionnels du domaine funéraire dans le respect des exigences légales après un décès en Ontario.

Les frais pour l'enregistrement de décès et permis d'inhumation sont de 35 \$ pour les salons funéraires dans la Municipalité de Russell et de 40 \$ pour ceux situés à l'extérieur de la Municipalité.

Notre équipe s'engage à offrir un service respectueux et des renseignements clairs durant cette période difficile. Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer avec le Bureau du greffe au clerk.greff@russell.ca.

Pour plus de détails, consultez la page Enregistrement de décès et permis d'inhumation à Russell.ca.

Rappels d'hiver

1. Déplacez votre filet de basketball hors de la rue. Il ne doit pas se trouver dans l'emprise du chemin.
2. Garder la neige sur votre propriété, et ne pas la pousser dans les rues, les fossés ou sur les trottoirs (conformément au Code de la route de l'Ontario).
3. Vos poubelles et vos bacs de recyclage doivent être visibles dans votre entrée, et non dans la rue, sur l'accotement ou sur le trottoir.
4. Dégagez un espace à gauche de votre entrée pour éviter que la neige ne soit repoussée à l'intérieur lorsque les camions de déneigement passent.
5. Gardez les bornes d'incendie déneigées pour les services d'urgence.
6. Gardez vos distances du camion de déneigement! Lors du déneigement d'une intersection, le camion a besoin d'espace pour reculer.
7. Respectez les restrictions de stationnement en hiver.
8. Hivernez votre boîte aux lettres en installant une barricade pour la protéger de la force de la neige projetée par la lame du camion de déneigement.



Photo: Heather Wright Beatty

Sécurité incendie à la maison cet hiver

En Ontario, la plupart des incendies résidentiels surviennent entre décembre et mars. Cela est souvent lié au chauffage des maisons et à l'entretien négligé des appareils.

Les systèmes de chauffage, comme les fournaises, doivent être entretenus régulièrement. Assurez-vous que votre fournaise fonctionne en toute sécurité et qu'elle soit inspectée par un technicien certifié afin de prévenir les risques d'incendie et de monoxyde de carbone.

Si vous utilisez un poêle à bois, faites-le nettoyer et inspecter chaque année par un technicien certifié WETT avant de l'utiliser. La plupart des polices d'assurance habitation exigent un entretien annuel.

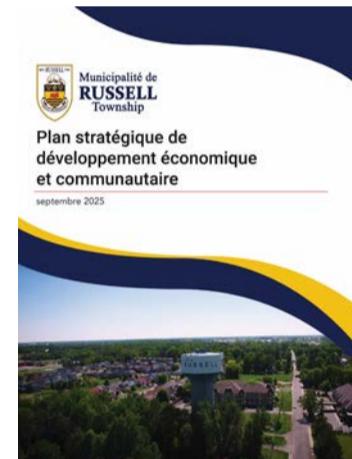
À compter du 1er janvier 2026, de nouvelles règles du Code de prévention des incendies de l'Ontario concernant les avertisseurs de monoxyde de carbone (CO) entreront en vigueur. Suivez la Municipalité et le Service des incendies sur les réseaux sociaux pour rester informés.

Nouveau programme : Le Service des incendies de la Municipalité de Russell offrira des cours de secourisme général et de RCR niveau C de la Croix-Rouge en janvier et en février. Chaque cours comprend une portion en ligne de 8 heures (à compléter avant les séances en classe) et deux séances en personne de 4 heures chacune. Plus d'informations sur l'inscription seront communiquées sur les réseaux sociaux, ou communiquez avec fire-dept@russell.ca.

- **Cours 1 :** Portion en ligne à partir du 5 janvier.
En personne : jeudis 22 et 29 janvier, de 17 h 30 à 21 h.
- **Cours 2 :** Portion en ligne à partir du 2 février.
En personne : jeudis 19 et 26 février, de 17 h 30 à 21 h.



Plan stratégique pour l'avenir de notre communauté



La Municipalité de Russell a adopté un nouveau Plan stratégique de développement économique et communautaire qui guidera ses actions pour les cinq prochaines années. Ce plan repose sur deux piliers principaux :

- Le développement économique, pour attirer des investissements, soutenir la croissance des entreprises locales et créer des emplois;
- Le développement communautaire, pour améliorer la qualité de vie des résidents dans un contexte de croissance.

Ce plan trace une vision claire pour assurer un avenir prospère et dynamique à notre Municipalité. Pour lire le plan complet, visitez notre site Web à www.Russell.ca/PlanStrategiqueDEC.

Préparez-vous aux tempêtes d'hiver

Les tempêtes hivernales causent plus de décès au Canada que les tornades, les orages, la foudre, les inondations et les ouragans réunis. Les fortes chutes de neige et la glace peuvent rendre les routes dangereuses et perturber l'alimentation électrique.

Préparez vos trousse

- Maison : Ajoutez des couvertures, des vêtements chauds et plusieurs moyens de rester au chaud en cas de panne de courant.
- Véhicule : Incluez des couvertures, des chandelles dans une boîte métallique avec des allumettes, des vêtements/chaussures de rechange, une petite pelle, un grattoir et une brosse à neige, du sel ou du sable, de l'antigel, des câbles de démarrage et des cordes de remorquage.

Prenez des nouvelles des personnes vulnérables

Veillez sur les membres âgés de votre famille, vos voisins et vos amis, surtout s'ils sont malades ou en situation de handicap. Si vous le pouvez, apportez-leur des fournitures pour rester au chaud et s'hydrater.

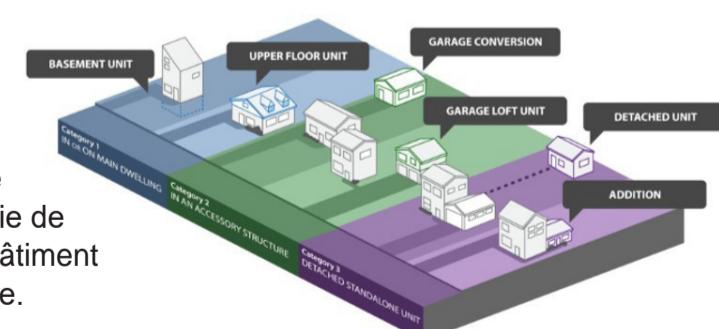
Restez informés

- Surveillez la météo locale et les prévisions.
- Consultez Ontario511 pour connaître l'état des routes.
- Renseignez-vous auprès de votre conseil scolaire sur les annulations.
- Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour obtenir des informations sur le déneigement et les mesures d'urgence.



La construction d'unités d'habitation accessoires

Voici ce qu'il faut savoir : Les unités d'habitation accessoires (UHA) — aussi appelées coach houses ou logements secondaires — sont de petits logements indépendants situés sur le même terrain que la maison principale. Elles peuvent faire partie de la maison principale ou se trouver dans un bâtiment séparé, comme une unité dans la cour arrière.



Les UHA sont généralement permises sur certains types de propriétés, comme les maisons unifamiliales, jumelées, en rangée ou les duplex. Elles offrent des options de logement flexibles et abordables, que ce soit pour loger un membre de la famille ou pour générer un revenu locatif. Elles contribuent aussi à une densité douce et à une plus grande diversité de logements dans notre communauté.

Avant de commencer les travaux, les propriétaires doivent s'assurer que leur propriété est admissible, qu'elle dispose de services d'eau et d'égout adéquats et qu'elle est conforme à la réglementation municipale.

Pour plus d'information ou pour vérifier si votre propriété est admissible à une UHA, communiquez avec le Département d'aménagement du territoire à planning@russell.ca ou au 613-443-3066.